

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au diplôme de formation approfondie en sciences médicales
- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR médecine et sciences de la santé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury d'examen du diplôme de formation approfondie en sciences médicales , pour l'année universitaire 2021/2022, est composé comme suit :

1ère année

<u>Président du jury</u>	Monsieur le Professeur Divi CORNEC	PU-PH
<u>Membres</u>	Madame le Docteur Cécile TROMEUR	MCU-PH
	Monsieur le Professeur Jean-Christophe GENTRIC	PU-PH
	Monsieur le Professeur Michel WALTER	PU-PH
	Monsieur le Professeur Sylvain BROCHARD	PU-PH

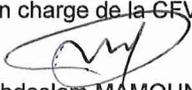
2ème année

<u>Président du jury</u>	Monsieur le Professeur Jean-Baptiste NOUSBAUM	PU-PH
<u>Membres</u>	Madame la Professeure Véronique KERLAN	PU-PH
	Monsieur le Docteur Jean-Michel ROUE	MCU-PH
	Monsieur le Professeur Christian BERTHOU	PU-PH
	Monsieur le Professeur Philippe MERVIEL	PU-PH

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 06 décembre 2021
Pour Le Président de l'Université,
P/d Le Vice président formation tout au long de la vie
en charge de la CFVU


Abdeslam MAMOUNE

